

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 27 Septembre 2022

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 56

Membres présents : 83

Pouvoirs : 14

Membres votants : 97

Date de la convocation : 20/09/2022

L'an deux mille vingt-deux et le mardi vingt-sept septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Michel AUGER, Marie-Line BACHELOT, Christian BAISSÉ, Anne BARTHOW, Valéry BEURIOT, Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Philippe BOULLIER, Françoise CANU, Sébastien CAVELIER, Manuel CHOLEZ, Philippe COUTEL, Camille DAEL, Jean-Claude DANIEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Delphine DELACROIX-MALVASIO, Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Sylvie DESPRES, Dominique DESRATS, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Michèle DRAPPIER, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Gérard FAUCHE, Bernard FORCHER, Claude GEORGES, Franck GIFFARD, Martine GOETHEYN, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Valérie GUYOMARD, Patrick HAUTECHAUD, Marine HEULARD, Jocelyne HEURTAUX, Eric JEHANNE, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Marie-Françoise LECLERC, Lucette LECLERCQ, Didier LECOQ, Gérard LELOUP, Gérard LEMERCIER, Janine LEROUVILLOIS, Patrick LHOMME, Bernadette LIEDTS, Dominique MABIRE, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Donatien PETIT, Olivier PIQUENOT, Jean PLENECASSAGNE, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Bruno PRIVE, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Nicolas SEYS, Claude SPOHR, Denis SZALKOWSKI, Michel THOUIN, André VAN DEN DRIESSE, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Philippe WATEAU,

Etaient absents/excusés : Francis AGASSE, Caroline BEAUMONT, Danielle CAMUS, Dominique CIVEL, Pascal COGNIN, Guillaume CROMBEZ, Christian DESLANDE, Jean-Marie GOSSE, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Sébastien LERAT, Céline MACHADO, Brigitte PANNIER, Françoise TURMEL.

Pouvoirs : Sabrina BECHET donne procuration à Mickaël PEREIRA, Sandrine BOZEC donne procuration à Ulrich SCHLUMBERGER, Louis CHOAIN donne procuration à Patrick HAUTECHAUD, Sara FERAUD donne procuration à Frédérique PARIS, Pascal FINET donne procuration à Frédéric SCRIBOT, Sonia GUEDON donne procuration à Sébastien ROEHM, Jean-Pierre LE ROUX donne procuration à Myriam DUTEIL, Rémy LECAVELIER DESETANGS donne procuration à Lucette LECLERCQ, Françoise LEDUC donne procuration à André ANTHIERENS, Yannick LUCAS donne procuration à Valéry BEURIOT, Philippe MATHIERE donne procuration à Marie-Line BACHELOT, Marie-Lyne VAGNER donne procuration à Nicolas GRAVELLE, Josiane VARAISE donne procuration à Frédéric DELAMARE, Guillaume WIENER donne procuration à Gérard LEMERCIER.

Délibération n° 141/2022 : Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2022

Il est rappelé qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des nominations suite aux avancements de grade 2022 ;

Filière administrative :

Dans le cadre du recrutement d'un adjoint administratif, suite à mutation d'un agent du CIAS vers l'intercom et de la création de poste au sein de la direction générale, il convient de pourvoir deux postes jusqu'alors vacants.

Suite au départ d'un rédacteur, il est nécessaire de rendre vacant un poste à temps complet de ce grade.

Filière culturelle :

- Dans le cadre du recrutement de deux assistants d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, il convient de pourvoir deux postes vacants.
- Dans le cadre d'un recrutement par voie de mutation, il convient de pourvoir un poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe.

Filière technique :

- Dans le cadre du recrutement d'un adjoint technique à temps plein et un autre à temps non complet, il convient de pourvoir deux postes vacants.
- Suite à l'avancement de grade dans la collectivité principale d'un d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, il convient de rendre vacant un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet et de pourvoir un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet.
- Suite à la régularisation de situation d'un adjoint technique, il convient de rendre vacant un poste et de pourvoir un poste de technicien.
-

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie de délibérer afin de créer ces nouveaux postes au 1^{er} octobre 2022 et d'adopter le tableau des effectifs actualisé.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **ADOpte** ce tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2022

GRADES	POURVUS	DONT TNC	VACANTS	DONT TNC
Filière administrative				
Adjoint administratif	23	2	1	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	13	0	0	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	12	0	4	0
Rédacteur	10	0	2	0
Rédacteur principal de 2ème classe	6	1	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	2	0	3	0
Administrateur	0	0	0	0
Attaché	9	0	3	0
Attaché principal	1	0	0	0
Attaché hors classe	0	0	0	0
Directeur territorial	0	0	0	0
DGA 40 à 80 000 habitants	0	0	1	0
DGS 40 à 80 000 habitants	1	0	0	0
Total filière	77	3	14	0
Filière animation				
Adjoint d'animation	2	0	0	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe	3	0	1	0
Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	0	0	0
Animateur	3	0	0	0
Total filière	9	0	1	0
Filière culturelle				
Attaché de conservation du patrimoine	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique cl. N	1	1	1	0
Professeur d'enseignement artistique hors C.	2	1	0	0
Assistant d'enseignement artistique	11	10	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème Cl.	15	10	2	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère Cl.	10	6	1	1
Adjoint du patrimoine	0	0	2	0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème Cl.	1	0	0	0
Assistant de conservation du patrimoine principal de 1è	1	0	0	0
Total filière	41	28	8	2
Filière sportive				
Educateur des APS	2	0	0	0
Educateur des APS principal de 2ème classe	0	0	0	0
Educateur principal de 1ère classe des APS	3	1	1	0
Total filière	5	1	1	0
Filière technique				
Adjoint technique	47	15	1	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	12	5	4	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	12	1	4	0
Agent de maîtrise	7	0	5	0
Agent de maîtrise principal	2	0	0	0
Technicien	10	1	3	0
Technicien principal de 2ème classe	1	0	1	0
Technicien principal de 1ère classe	7	0	1	0
Ingénieur	5	0	4	0
Ingénieur principal	3	0	1	0
Ingénieur en chef	0	0	0	0
Ingénieur en chef hors classe	0	0	0	0
Total filière	106	22	24	1
Total	238	54	48	3

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
83	14	97	0	97	0	97

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20220927-141_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2022

Affichage : 06/10/2022

Le Président,
Nicolas GRAVELLE.

